

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 01310

Numéro SIREN : 493 123 517

Nom ou dénomination : 3 JUMEAUX

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2023 sous le numéro de dépôt A2023/024547

3 JUMEAUX

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 300 000 €
SIEGE SOCIAL : SUPER U
CENTRE COMMERCIAL PLEIN CENTRE
6, RUE DU CENTRE - BOULEVARD DE GASCOGNE
31770 COLOMIERS
493 123 517 RCS TOULOUSE**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE LE 28 SEPTEMBRE 2023

QUATRIEME DECISION

Les mandats de la société KPMG AUDIT SUD-EST, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société KPMG AUDIT SUD OUEST, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente décision, l'Associé Unique décide de :

- Ne pas renouveler les mandats de la société KPMG AUDIT SUD-EST, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société KPMG AUDIT SUD OUEST, Commissaire aux Comptes suppléant ;
- Nommer :

**La société SBG AUDIT,
Société à responsabilité limitée,
Dont le siège social est sis 45 Rue Gilles Roberval, Immeuble "Le Roberval II"
NIMES, 30000 NIMES,
Immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 819 245 358,**

En qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2029 ;

- Conformément à l'article L. 823-1 du Code de commerce, nommer :

**Monsieur IMBERT Frédéric,
Demeurant professionnellement au 158, avenue Maréchal Joffre,
84300 CAVAILLON,**

En qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2029.

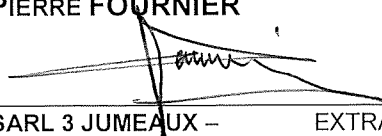
La société SBG AUDIT et Monsieur IMBERT Frédéric ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient les mandats qui viendraient à leur être confiés et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdits mandats.

CINQUIÈME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CERTIFIE CONFORME PAR LA GERANCE

**ASSOCIE UNIQUE – COGERANT
PIERRE FOURNIER**



**COGERANTE
ROSE-MARIE DOS SANTOS**

